

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN

Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

**Compte rendu sommaire de la séance du 03 septembre 2013
A 19h00**

La séance se déroule sous la présidence de Josette LEFORT, Maire

Présents : C. OLLAT – J.P. DYE - S. PEYSSON – J.C. DUCLAUX – R. MOTSCH – C. MONTAGNIER - D. HILAIRE - D. CLÉMENT – M. BESSET - P. GUICHARD – B. LAPASSAT – M. ROUX - J. CARLE – N. BERTRAND.

Absents excusés : Laurence RONCO - Valérie VERNET

Aucune observation n'est formulée sur le précédent compte-rendu.

➤ **CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT PLACE DE LA MAIRIE.
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL**

La demande de permis de construire a été déposée le 8 août. L'Architecte n'a pas encore rendu l'estimation précise des travaux ; celle-ci devrait se situer autour de 600 000 €. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général. L'exploitant sera Monsieur Sandro BELLE, un jeune Chef de 30 ans, actuellement domicilié à Saint Marcel les Valence.

➤ **POLE ECOTOXICOLOGIQUE : (plateforme de recherche, de formation et d'expertise en toxicologie environnementale et en éco toxicologie de Rovaltain).**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du Commissaire-Enquêteur rédigé à l'issue de l'enquête publique ayant eu lieu du 17 juin au 19 juillet 2013 inclus. Celui-ci a émis un avis favorable sur ce projet de construction assorti toutefois de deux recommandations.

- ECOTOX devrait fournir au plus tôt à la Mairie d'Alixan et à son service instructeur du permis de construire les documents permettant de connaître avec précision les contraintes techniques imposées par le gestionnaire du réseau d'assainissement et de la station d'épuration de Valence concernant les eaux usées devant se déverser dans ce réseau , en particulier ce qui concerne le volume maximal rejeté et surtout la variation de ce volume au cours de la journée ainsi que le prétraitement des substances testées, à très faible concentration.

-
-

- ECOTOX devrait fournir au plus tôt aux services compétents en ce qui concerne la police de l'eau les dossiers de déclaration pour ce qui fait partie de la gestion des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur ce projet assorti des recommandations énoncées par le Commissaire – Enquêteur.

➤ SDED (Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme)

Opération : Electrification Raccordement collectif Extérieur pour alimenter le lotissement « les Tamaris » quartier « Margès ».

Dépense prévisionnelle H.T.	19 179.66 €
Dont frais de gestion H.T.	

Plan de financement prévisionnel	
Financements mobilisés par le SDED	7 671.86 €

Participation communale	11 507.80 €
-------------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le Syndicat d'Énergie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

➤ PROJET D'ÉVEIL MUSICAL :

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le contrat à passer avec l'Association « les Frères DUCHOC » concernant 9 séances d'éducation musicale d'une heure par classe, soit :

- 63 séances pour l'école élémentaire pour un coût égal à 4 410 € TTC ;
- 36 séances pour l'école maternelle pour un coût égal à 2 520 € TTC

➤ QUESTIONS DIVERSES :

Mouvement personnel :

- Le policier municipal a sollicité et obtenu une mutation sur la ville de Valence. Il sera procédé à son remplacement dans les meilleurs délais.
- Marie, secrétaire d'accueil, va bénéficier d'un congé maternité courant octobre. Il sera pourvu à son remplacement le temps de son absence.
- Les travaux aux abords de la M.J.C. –Salle Emile DESCOMBES- vont être lancés début octobre. Ils sont répartis en trois lots :
 - . Lot 1 : Terrassements -eaux pluviales- revêtements ;
 - . Lot 2 : Réseaux secs
 - . Lot 3 : Aménagements paysagers ;
 Ils devront être terminés début décembre.

- Mention est faite du dépôt d'une pétition par les riverains de la « Barberolle » réclamant notamment le curage. Or, la Loi sur l'eau l'interdit.
Le Président du Syndicat de la Barberolle intervient en réponse et s'engage à appuyer cette démarche. Le Conseil Municipal s'engage à faire de même.
- Le projet du second terrain de foot est suspendu. En effet, la nature du terrain prévu interdit son implantation sur ce site. Un nouvel emplacement sera trouvé. Il y aura nécessité de modifier le Plan Local d'Urbanisme.
- Une circulaire du Préfet impose l'extinction des bâtiments publics la nuit.
De même, à titre expérimental, les lampadaires de deux lotissements seront éteints de minuit à six heures.
- Il est proposé, par l'Archéologue chargée des fouilles préventives sur les remparts, une visite commentée du site.
- Information sur la future zone de loisirs dont le projet est mené par la Communauté de Communes du Canton de Bourg de Péage autour du Centre Aquatique.

Le Secrétaire :
Daniel HILAIRE